

Reconfinement

à partir de minuit dans la nuit
de jeudi à vendredi
et jusqu'au 1^{er} décembre 2020



Sur tout le territoire

Attestations nécessaires
pour toute sortie,
à télécharger
sur l'application
TousAntiCovid.

Sorties possibles

pour :

- aller travailler,
- faire ses courses,
- emmener ses enfants à l'école, se rendre à un rendez-vous médical,
- porter assistance à un proche,
- prendre l'air à proximité de son domicile (dans un rayon d'1 km, pendant 1h).

- **Crèches, écoles, collèges et lycées** restent ouverts avec protocoles sanitaires renforcés.
- **Universités et établissements d'enseignement supérieur** ferment, les cours se feront en ligne.
- **Ehpad et maisons de retraite** : visites autorisées.
- **Guichets des services publics** restent ouverts.
- **Cimetières** restent ouverts.
- **Rassemblements publics** interdits.
- **Établissements recevant du public non-indispensables** ferment.
- **Bars et restaurants** ferment.
- **Frontières intérieures à l'espace européen** restent ouvertes.
- **Ports et aéroports** : tests rapides obligatoires pour toutes les arrivées.
- **Télétravail** généralisé.